

D2023-10-12-05

Séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

**Présents :** Xavier de VOLONTAT, Christian BENSEN, Pierre LABADIE, Patrick BONNÉRY, Christine DAYER, Francette CROS, Christiane CHORTO, Pascal CROUSILLAC, Marie-Noëlle GLEIZES, Jean-Luc RAMONE, Fabien CASSIGNAC, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :**

**Empêchés :** Mathilde VIDAL, Georges CLAYRAC, Joël POUS, Eric FABRE,

**Procurations :** Mathilde VIDAL à Christine DAYER, Georges CLAYRAC à Francette CROS, Joël POUS à Fabien CASSIGNAC,

OBJET

**CONVENTIONS DE FACTURATION POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DES REPAS DE RESTAURATION SCOLAIRE ET DE L'ALAE.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier par lequel Monsieur le Président de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois (CCRLCM) informe la commune de l'évolution tarifaire décidée par le Syndicat Mixte de la Cuisine Centrale (SMCC) pour la fourniture et la livraison des repas de restauration scolaire et de l'ALAE.

Le nombre de conseillers municipaux en service est de : 15

Il donne lecture des conventions de facturation et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**OUI** l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

**ACCEPTE** les termes des conventions présentées par la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois, conclue pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 30 juin 2024.

CONVOCAION EN DATE DU :  
5 octobre 2023

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout acte, contrat ou document à venir.

AFFICHAGE EN DATE DU :  
5 octobre 2023

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstention : 0

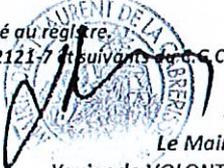
Envoyé en préfecture le 19/10/2023  
Reçu en préfecture le 19/10/2023  
Publié le  
ID : 011-211103510-20231012-D2023\_10\_12\_05-DE

Publication du  
19 octobre 2023

Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué,  
Patrick BONNÉRY



Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.  
La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.C.T.

  
Le Maire,  
Xavier de VOLONTAT